

Les présentes constituent un sommaire des principales caractéristiques des parts de catégorie U (ci-après dénommées les « parts ») du Brand Leaders Plus Income ETF (ci-après dénommé le « Fonds »). Vous trouverez plus de détails sur le Fonds dans le prospectus. Le prospectus est disponible sur le site Internet d'Harvest : www.harvestportfolios.com, ou en communiquant avec Harvest à l'adresse info@harvestportfolios.com, ou par téléphone en composant sans frais le 1 866 998 8298.

DÉTAILS DU FONDS

Date de création :	26 juin 2014*	Admissibilité au RÉR :	CELI, REER, REEE, RPDB et FERR
Symbole :	HBF.U	RRD :	Non disponible
CUSIP :	10527K116	Gestionnaire de portefeuille :	Harvest Portfolios Group Inc.
Devise	\$ US	Ratio des frais de gestion (RFG) :	1,60% ^{1,2}
Distributions :	mensuelles, 0,0542 \$ par part	Bourse :	TSX

*Anciennement « Brand Leaders Plus Income Fund » (une fiducie d'investissement à capital fixe créée aux termes des lois de l'Ontario le 26 juin 2014), le Fonds a commencé ses opérations le 24 juillet 2014. Le Brand Leaders Plus Income Fund passera de fonds à capital fixe à fonds négocié en bourse vers le 24 octobre 2016, conformément aux modifications de sa déclaration de fiducie, telles qu'elles ont été approuvées par les actionnaires lors de l'assemblée extraordinaire qui s'est tenue le 19 septembre 2016 (ci-après dénommée la « conversion »).

OBJECTIFS DE PLACEMENT

L'objectif de placement du Fonds consiste à procurer aux porteurs de parts i) des distributions en espèces mensuelles, ii) la possibilité d'une plus-value du capital, et iii) une volatilité d'ensemble des rendements inférieure à ce qu'ils auraient par ailleurs connu s'ils avaient détenu directement les titres de capitaux propres de sociétés possédant des grandes marques. Afin d'atteindre une volatilité globale des rendements du portefeuille moindre, le Fonds vendra généralement des options d'achat couvertes visant jusqu'à 33 % des titres en portefeuille. L'ampleur des ventes d'options d'achat couvertes pourrait varier selon la volatilité du marché et d'autres facteurs.

PLACEMENTS DU FONDS

Les graphiques ci-dessous ont pour objectif de donner un aperçu des placements du Fonds au 30 septembre 2016, avant la conversion. Ces placements changeront au fil du temps.

Répartition de l'actif

10 principales positions	VL (en %)	Secteurs	VL (en %)
Alphabet Inc., cat. A	5,4	Technologies de l'information	31,0
Accenture PLC cat. A	5,4	Banques et autres institutions financières	15,2
Intel Corporation	5,4	Consommation de base	14,9
Citigroup Inc.	5,3	Industries	14,7
JPMorgan Chase & Co.	5,2	Consommation discrétionnaire	14,2
Anheuser-Busch Inbev NV CAAE	5,1	Énergie	5,0
United Parcel Service, Inc. cat. B	5,1	Soins de santé	4,7
Apple Inc.	5,1	Trésorerie et autres actifs et passifs	2,2
PepsiCo, Inc.	5,1	Options	(0,4)
Royal Dutch Shell PLC, cat. A, CAAE	5,0	Contrats de change à terme	(1,5)
Total des 10 principaux placements (en %)	52,1	Total	100,0

RISQUE

Tous les placements comportent un risque. Lorsque vous investissez dans le Fonds, la valeur de votre placement peut tout aussi bien augmenter que diminuer. Pour la description des risques particuliers au Fonds, veuillez consulter le prospectus du Fonds.

FRAIS DU FONDS

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du Fonds.

Ratio des frais de gestion (RFG)	Taux annuel (en % de la valeur du Fonds)
<i>Il s'agit du total des frais de gestion et des frais d'exploitation du Fonds.</i>	1,60 % ^{1,2}
Ratio des frais d'opérations (RFO)	
<i>Il s'agit des frais d'opérations du Fonds.</i>	0,16 % ²
Frais du Fonds	1,76 % ^{1,2}

Le montant des frais du fonds représente le total du cumul du RFG et du RFO et ne constitue pas un frais distinct appliqué au Fonds.

¹ Le RFG, à l'exclusion des dépenses liées à l'émission, était de 1,60 % au 30 juin 2016, avant la conversion.

² au 30 juin 2016 avant la conversion.

COMMISSIONS DE SUIVI

Il n'y a pas de commission de suivi pour les parts du Fonds.

AUTRES FRAIS

Vous pourriez être amené à payer de frais de courtage à votre courtier lors de l'achat et de la vente des parts du Fonds.

ÉNONCÉ DES DROITS

Conformément à la loi sur les valeurs mobilières de certaines provinces et certains territoires, vous avez : (a) le droit d'annuler l'achat de parts dans les 48 heures après réception de la confirmation d'achat, ou (b) d'autres droits et recours légaux dans le cas où le présent document ou le prospectus du Fonds contiendrait des informations fausses ou trompeuses. Vous devez prendre des mesures dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire. Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.